

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juin 2019

ORIENTATION ET PROGRAMMATION SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 1933)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 17

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER****ANNEXE I**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Les maires sont les garants de l'ordre dans leur commune. Leurs prérogatives sont reconnues et respectées. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de rappeler et de reconnaître le rôle indispensable des maires sur les communes.